

Événements de la vie militaire – Documents importants

Votre vie personnelle évoluera au cours de votre carrière militaire. Vous pourriez vivre un ou plusieurs des événements de la vie suivants :

- Changement aux personnes à contacter en cas d'urgence,
- Mariage ou union de fait,
- Événement parental comme une naissance ou une adoption,
- Séparation ou divorce,
- Départ à la retraite,
- Blessure ou maladie grave, ou
- Décès.

Visitez régulièrement votre salle des rapports pour mettre à jour les documents suivants :

- Le formulaire [Déclaration de plan de garde familiale](#) (DND 2886) vous assure que votre famille aura un service de garde d'enfant dans l'éventualité d'une mobilisation d'urgence, d'un déploiement planifié ou d'une situation imprévue. [La Directive et ordonnance administrative de la défense \(DOAD\) 5044-1, Familles](#) fournit plus de détails. Contactez votre Centre de ressources pour les familles des militaires local pour connaître les services offerts en cas de [situation familiale difficile](#).
- Le formulaire *Personne(s) à contacter en cas d'urgence* (CF 742) vous permet de nommer une personne dont vous désirez être la première contacté s'il vous arriverait quelque chose de grave. Assurez-vous d'aviser la personne choisie et qu'elle se sent apte à recevoir ce genre d'appel.
- Le formulaire *Identification des plus proches parents(PPP)* (DND 2587) identifie ceux dont vous considérez comme faisant partie de votre famille immédiate ou personne près de vous. Ce sont les personnes qui bénéficieront de certaines indemnités, comme le remboursement des frais de déplacement et le soutien en cas de deuil, s'il vous arrive quelque chose de grave. Parlez-en avec vos proches.
- Le formulaire *Désignation des récipiendaires de la croix du souvenir* (DND 2105) identifie ceux dont vous voulez désigner comme récipiendaires potentiels de la Croix du souvenir.
- Le formulaire [Désignation ou changement de bénéficiaire](#) (CF-FC 2196) désigne le bénéficiaire de vos [prestations supplémentaires de décès](#).
- En cas de changement à votre situation familiale, vous pourriez avoir besoin de refaire votre testament.
 - Si vous avez un testament militaire (formulaire CF 30), consultez la Directive et ordonnance administrative de la défense (DOAD) [7012-1, Préparation et administration des testaments](#).
 - Si vous avez un autre type de testament, les critères de modification varient selon la province ou le territoire.

* Veuillez noter que plusieurs des formulaires nommés ci-dessus se trouvent aussi dans le [Répertoire des formulaires de la Défense](#) (INTRANET).

Les accidents, les maladies graves et les [décès](#) surviennent parfois sans prévenir. Conservez des copies de vos documents militaires en lieu sûr et prenez soin de **dire à vos proches où ils se trouvent**.